

2.98 Préserver la sécurité de l'environnement dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem

PRÉOCCUPÉ par la nouvelle explosion de violence dans la région, les pertes en vies humaines qu'elle entraîne et son impact sur l'environnement;

RECONNAISSANT que la stabilité socioéconomique et politique est importante pour garantir la sécurité et l'intégrité écologiques de la région;

CONSIDÉRANT que la Vision de l'UICN consiste à créer «un monde juste qui valorise et préserve la nature» et englobe le respect des droits de l'homme;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. APPUIE tous les efforts visant à mettre fin à la violence et à protéger l'environnement.
2. LANCE UN APPEL en faveur de la protection des civils, et surtout des enfants.
3. LANCE UN APPEL EN OUTRE en faveur du respect des principes humanitaires et environnementaux, conformément au droit et aux accords internationaux.
4. NOTE AVEC PRÉOCCUPATION la dégradation des terres et des ressources naturelles dans la région.
5. LANCE UN APPEL à la communauté internationale pour qu'elle contribue à garantir la sécurité de l'environnement et écarte le risque de détérioration des ressources dans la région.
6. AFFIRME que le processus de paix est une occasion d'établir des relations permettant de mieux protéger la vie humaine et l'environnement dans la région.

Cette Recommandation a été adoptée par un vote à main levée. Les délégations des États membres suivants: Australie, Fédération de Russie, Guatemala, Japon et Nouvelle-Zélande ainsi que des États-Unis, État et organismes membres, ont déclaré s'être abstenues. Les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, États membres, dans leurs déclarations officielles versées au compte rendu ont ajouté qu'à leur avis, l'UICN n'est pas le forum qui convient pour traiter de cette question. La France, État membre, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a fait une déclaration officielle, versée au compte rendu, pour appuyer la Recommandation. Toutes ces déclarations sont intégralement reproduites dans les procès-verbaux du Congrès.